

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE

AVIS PUBLIC

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régional de comté (MRC) d'Antoine-Labelle que le rôle de perception des Territoires non organisés sous la juridiction de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle a été déposé au bureau administratif de la MRC, Édifice Émile-Lauzon, 425, rue du Pont à Mont-Laurier, selon les dispositions de l'article 1007 du *Code municipal*.

Conséquemment les comptes de taxes pour l'année 2019 seront expédiés aux contribuables concernés dans les délais prévus à l'article 1012 du *Code municipal* et à l'article 81 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Les comptes de taxes sont ainsi payables dans les délais prévus par la Loi.

Donné à Mont-Laurier ce 26^e jour du mois de février 2019.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,



Me Mylène Mayer